

**Municipalité de la Commune  
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 02/2020  
Au Conseil communal**

Demande de crédit de CHF 115'000.— TTC  
concernant le remplacement d'un collecteur d'eaux claires  
Gare du Muids – Ruisseau Le Bix

Déléguée municipale  
Mme Elvira Rölli

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

## 1. Préambule

Depuis plusieurs années, le tronçon de collecteur d'eaux claires (EC) situé entre la Route d'Arzier et le ruisseau Le Bix, passant sous la gare du Muids, pose des problèmes de capacité. On a observé ces dernières années plusieurs épisodes pluvieux durant lesquels le collecteur s'est mis en charge, engendrant des débordements dans les parcelles agricoles ou même au niveau de la gare. Il y a lieu d'améliorer la situation afin de remédier aux risques d'inondations. Rappelons ici que le collecteur en question reprend les EC d'un important bassin versant qui s'étend, en amont, jusqu'au virage du stand et jusqu'au haut du quartier des Clyettes.



*Chambre de décharge n°7*

## 2. Description du projet

Suite aux différents épisodes d'inondations et compte tenu du fait que la Commune ne disposait que de peu d'informations précises sur le tracé, le dimensionnement et l'état de ce collecteur, ce dernier a fait l'objet d'un contrôle TV en 2 étapes, en 2018 et en 2019, depuis la Route d'Arzier côté amont jusqu'au ruisseau du Bix en aval. Ce collecteur présente plusieurs défauts et malfaçons.

Sur le tronçon 6-7, indiqué sur le plan ci-dessous, nous observons une réduction du diamètre du tuyau, de 40 cm à 25 cm, expliquant en partie les débordements de la canalisation à cet endroit. Au point 7, une sorte de « chambre de décharge » a été construite avec un couvercle amovible sur ressort permettant à l'eau, en cas de mise en charge, de s'écouler dans la parcelle agricole en contrebas. Cette situation n'est plus acceptable.

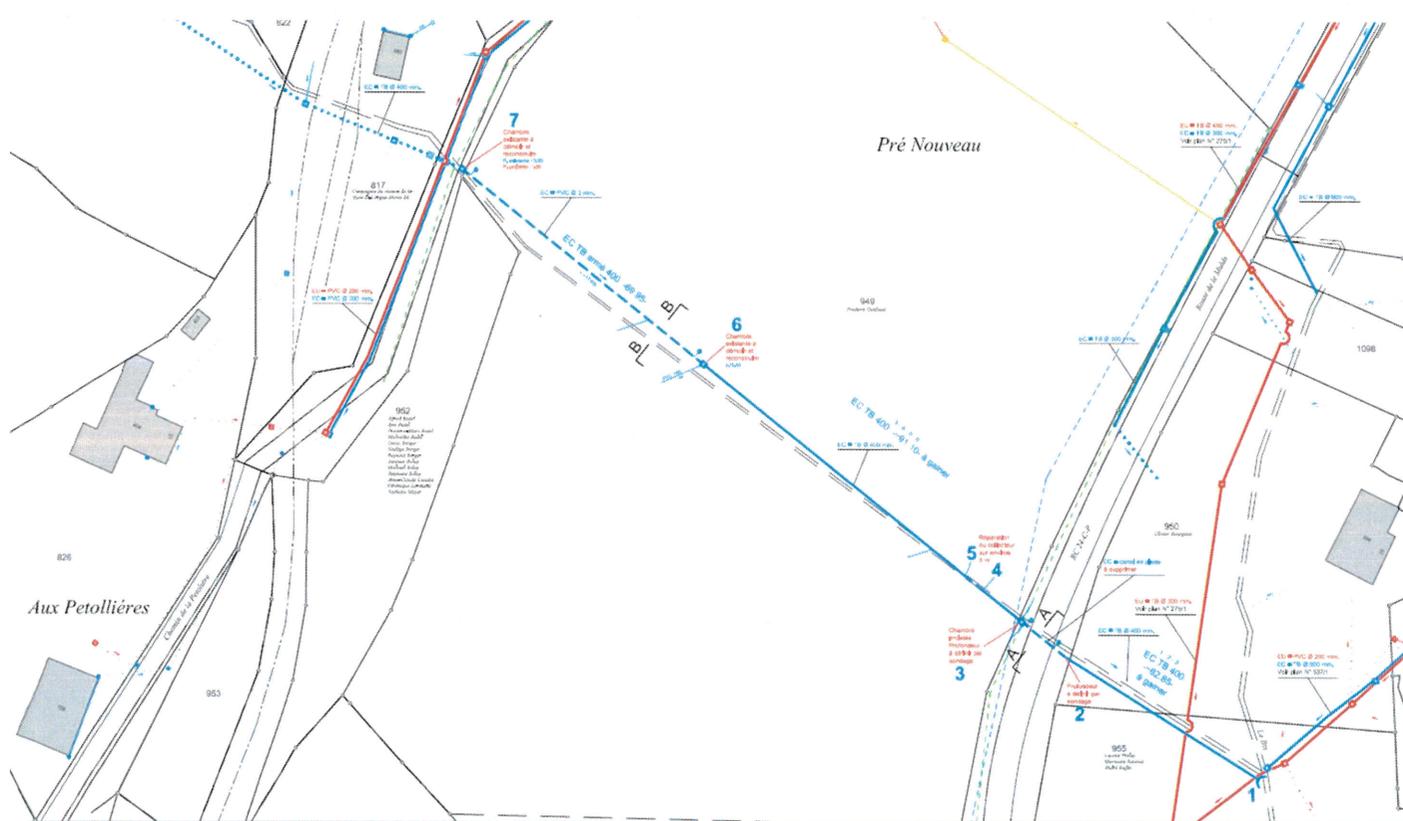
Par ailleurs, au point **3** en amont de la Route de Le Muids, le contrôle caméra laisse présager d'une mauvaise transition entre la collecteur EC de diamètre 40 cm et le canal rectangulaire, occasionnant un rétrécissement ponctuel.

Le projet prévoit donc le remplacement des tronçons de collecteurs sous-dimensionnés ou en mauvais état. Il s'agit des tronçons **2-3**, **4-5** et **6-7**. Pour ces 3 tronçons, il s'agit de poser un nouveau collecteur en tuyau béton armé de diamètre 40 cm. Ce calibre permet de garantir sur le long terme une capacité suffisante par rapport au débit de pointe calculé dans le cadre du PGEE (Plan général de l'évacuation des eaux) validé par les instances cantonales en 2013.

Une nouvelle chambre de visite sera construite au point **3**. Les chambres de visite existantes aux points **6** et **7** seront reconstruites à neuf et le système de déversement au point **7** sera supprimé.

En ce qui concerne les autres tronçons, l'état est jugé suffisant pour éviter une reconstruction. Toutefois, ces collecteurs seront chemisés afin d'interrompre la progression des défauts constatés et de prolonger la durée de vie de ces ouvrages sans ouverture de fouilles. Ce procédé est particulièrement opportun sur le tronçon 1-2 où le collecteur actuel se situe partiellement en forêt.

### Plan du projet :



### 3. Détail du coût du projet

Plusieurs offres ont été comparées, la Municipalité a retenu la plus raisonnable, établie par l'entreprise Scrasa SA à Nyon.

<b>Description des coûts</b>		
Installation de chantier, signalisation et travaux préliminaires	CHF	12'511.--
Travaux de terrassement, évacuation et remblayage	CHF	20'883.80
Travaux de dégrappage, évacuation et réfection de l'enrobé	CHF	4'876.65
Fourniture et pose des canalisations, travaux de bétonnage et de maçonnerie	CHF	15'468.60
Travaux en régie	CHF	4'539.20
Rabais (2.0%) sur CHF 58'279.25	CHF	-1'165.60
Escompte (2.0%) sur CHF 57'113.65	CHF	-1'142.30
<b>Sous-total travaux HTVA (Scrasa SA)</b>	<b>CHF</b>	<b>55'971.35</b>
Travaux de chemisage (Scrasa SA)	CHF	26'337.90
<b>Total HTVA (Scrasa SA)</b>	<b>CHF</b>	<b>82'309.25</b>
Honoraires ingénieur (Miaz Weisser)	CHF	13'370.50
<b>Sous-total HTVA</b>	<b>CHF</b>	<b>95'679.75</b>
TVA 7.7%	CHF	7'367.35
Remise en état, compensation culture	CHF	1'500.--
Divers et imprévus	CHF	10'452.90
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>115'000.--</b>

### 4. Charges financières

Les charges financières moyennes, s'élèvent à CHF 4'427.50

## 5. Conclusions

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, la Municipalité vous invite à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal d'Arzier – Le Muids

vu le préavis municipal no 02/2020, concernant une demande de crédit de CHF 115'000.-- TTC concernant le remplacement d'un collecteur d'eaux claires entre la gare du Muids et le ruisseau « Le Bix ».

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

vu le rapport de la commission des finances,

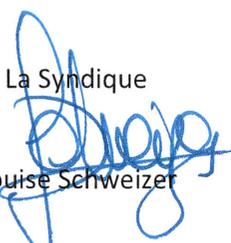
Oui les conclusions des commissions précitées,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

#### décide

1. d'adopter le préavis municipal no 02/2020, concernant une demande de crédit de CHF 115'000.-- TTC concernant le remplacement d'un collecteur d'eaux claires entre la gare du Muids et le ruisseau « Le Bix ».
2. de financer ce dernier par l'emprunt.
3. d'amortir ce projet sur 30 ans.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 16 décembre 2019, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

La Syndique  
  
Louise Schweizer

Au nom de la Municipalité



Le Secrétaire  
  
Quentin Pommaz